

Services Techniques / Pôle Espaces Publics

N/Réf. : SC/SR/VC/FD/25/AUT/286

Affaire suivie par Françoise DOMERGUE

fdomergue@bourgoinjallieu.fr

Tél. : 04 74 43 19 00

AUTORISATION

Objet : Autorisation - Occupation du Domaine public
Dogfest – évènement canin

Le Maire de la Commune de Bourgoin-Jallieu,

AUTORISE par la présente,

L'Association Dogfest – 18 boulevard des Tuileries - 38300 BOURGOIN-JALLIEU

A utiliser le Parc des Lilattes (partie Sud), prairie au niveau de la nouvelle aire de jeux, pendant toute la durée de la manifestation :

Le dimanche 5 octobre 2025

- Autorisation de mettre en place des barnums. Les éventuels assemblages de barnums ne devront pas dépasser une surface de 40m²
- Autorisation de mettre en place des stands, parcours etc.
- Autorisation à la présence de 2 food-trucks.
- Les lieux devront être laissés propres une fois la manifestation terminée.
- Respect de l'arrêté relatif aux parcs et jardins référencé 2012 – 1039. Les chiens devront être accompagnés et restent sous la responsabilité de leur maître.
- Pas de circulation de véhicules en dehors des allées en enrobé lors de l'installation/désinstallation. L'accès au parc se fera par l'avenue du Grand-Tissage.
- En dehors de l'installation, les véhicules de l'organisation pourront stationner sur le parking du Grand-Tissage.

A Bourgoin-Jallieu, le mercredi 24 septembre 2025

Sébastien CHALESSIN

10ème Adjoint au Maire
en charge des Espaces Publics,
de la Voirie et des Espaces Verts



Mairie de Bourgoin-Jallieu
CS 62010
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex
04 74 93 00 54

bourgoinjallieu.fr

